



Banque de technologies pour les pays les moins avancés

Distr. générale
12 août 2022
Français
Original : anglais
Anglais et français seulement

Conseil

Sixième session

İzmit (Türkiye), 30 et 31 mai 2022

Rapport du Conseil de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés sur les travaux de sa sixième session

1. Le Conseil de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés a tenu sa sixième session les 30 et 31 mai 2022.
2. On trouvera la liste des participantes et des participants à l'annexe I du présent rapport et l'ordre du jour à l'annexe II.
3. Le Président du Conseil, Mohamed Hassan, a ouvert la session en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil et aux observateurs.

I. Décisions

4. Le Conseil a adopté les documents suivants présentés par le Directeur général par intérim :
 - a) ordre du jour ([TBLDC/2022/1](#)) ;
 - b) plan stratégique révisé pour 2022-2024 ;
 - c) budget et programme de travail révisés de la Banque de technologies pour 2022 ([TBLDC/2022/2](#)) ;
 - d) rapport sur les travaux de la sixième session ([TBLDC/2022/4](#)).
5. Le Conseil a prié le Directeur général par intérim de remettre au Secrétaire général le budget et le programme de travail révisés pour 2022 et le rapport sur les travaux de la session pour qu'il les transmette à l'Assemblée générale pour information.

II. Débat

6. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire, qui lui avait été présenté par le Président.
7. La représentante du Secrétaire général a fait un exposé sur l'évolution de la situation depuis la cinquième session. Elle a également informé le Conseil que, aux



termes du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés (2022-2031), la Banque devait servir d'interlocutrice principale pour faire en sorte que les pays les moins avancés renforcent leurs capacités scientifiques, technologiques et d'innovation, étape vers la constitution de capacités de production durable et la promotion de la transformation structurelle de l'économie (voir résolution 76/258 de l'Assemblée générale).

8. Le Directeur général par intérim a rendu compte des activités menées par la Banque depuis sa nomination le 4 janvier 2022. Il a indiqué que la Banque s'était concentrée sur les activités relatives aux programmes, notamment les travaux de recherche, d'analyse et d'évaluation des besoins technologiques, le recensement et le transfert des technologies, le renforcement des capacités, la communication et l'information. Le Conseil a pris acte des travaux menés par la Banque durant le premier semestre de 2022.

9. Le Conseil a pris note des ressources financières limitées dont disposait la Banque et a demandé au Directeur général par intérim de ramener les dépenses de la Banque au titre des postes et des autres objets de dépense à un niveau pouvant être financé en 2023. En outre, il a exhorté la Banque à renforcer ses activités de mobilisation de ressources et à accroître le nombre de ses donateurs, notamment en mobilisant un financement plus pérenne auprès du secteur privé et d'autres partenaires stratégiques. Il a en particulier recommandé que le Directeur général par intérim et son président mènent des activités de communication auprès des représentants permanents des pays les moins avancés et de leurs partenaires de développement au Siège, ainsi qu'auprès des ambassadeurs de la Türkiye. Il a également souligné qu'il importait de nouer des partenariats avec un large éventail d'acteurs, notamment le système des Nations Unies pour le développement, les États Membres, le secteur privé et les organisations non gouvernementales. Il a été noté que la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, dont la deuxième partie se tiendrait à Doha en mars 2023, offrirait l'occasion de faire un travail de communication et de mobilisation des ressources.

10. Le Conseil a proposé que la Banque crée un réseau d'interlocuteurs nationaux des pays les moins avancés pour la science, la technologie et l'innovation. La Banque établirait ainsi un lien direct avec chaque pays et une démarche participative qui permettrait de prendre en compte les priorités des bénéficiaires dans l'élaboration et l'exécution des programmes.

11. Le Conseil a été informé de l'intérêt qu'il y aurait à mettre en place des bureaux régionaux de la Banque en Asie et en Afrique.

12. Le Conseil a de nouveau exprimé sa gratitude envers le pays hôte pour l'appui constant que celui-ci apportait à la Banque et a accueilli avec satisfaction les nouveaux projets de partenariat avec l'Institution de recherche scientifique et technique de la Türkiye.

13. Le Conseil a examiné l'orientation stratégique de la Banque, en tenant compte des recommandations issues de l'examen opérationnel. Il a souligné que l'évaluation des besoins technologiques devrait être guidée par la demande. Il a insisté sur l'importance pour la Banque de continuer à s'impliquer dans l'élaboration et la phase initiale de l'exécution des projets importants.

14. Le Conseil a adopté le plan stratégique révisé pour 2022-2024.

15. Le Conseil a approuvé le budget et le programme de travail révisés pour 2022, tels que présentés par le Directeur général par intérim.

16. Le Président a invité le Rapporteur à présenter le projet de rapport de la session, que le Conseil a approuvé à l'unanimité.

Annexe I

Liste des participantes et participants

1. Les membres du Conseil ci-après ont participé à la session :

Aggrey Ambali
Abdoulaye Yero Baldé
Sonia Bashir Kabir
Bitrina Diyamett
Xiaolan Fu
Zakri Abdul Hamid
Mohamed H. A. Hassan
Hasan Mandal
Stefano Manservisi
Heidi Schroderus-Fox, au nom de Courtenay Rattray
Alfred Watkins

2. Les entités ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs :

CNUCED
Programme des Nations Unies pour le développement

3. Le Directeur général par intérim de la Banque de technologies, Taffere Tesfachew, a participé à la session en tant que membre de droit.

Annexe II

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour.
 2. Examen de l'évolution de la situation depuis la session précédente du Conseil.
 3. Orientation stratégique future de la Banque des technologies, sur la base des propositions issues de l'examen opérationnel.
 4. Plan stratégique révisé pour 2022-2024.
 5. Budget et programme de travail révisés pour 2022.
 6. Adoption du rapport.
-